

L'OCTROI EN 1910

L'octroi de Roubaix accuse, pour l'année 1910, un rendement de 2.625.856 fr. 64.

La prévision inscrite au budget de 1910 avait été de 2.425.000 fr. ; c'est donc 200.856 fr. 64 de plus que les objets divers.

Tous les chapitres de l'octroi sont en augmentation : 49.005 fr. 81 sur les liquides, dont 34.572 fr. 78 sur la bière ; 30.524 fr. 24 sur les comestibles ; 18.560 fr. 24 sur les fourrages ; 8.904 fr. 20 sur les bois ; 23.546 fr. 50 sur les matériaux ; 2.533 fr. 51 sur les métaux ; 6.236 fr. 10 sur les objets divers.

Il y a perte seulement sur les combustibles ; la moins-value de 40.577 fr. 25 est due au reste explicable par suite de l'exemption de droits sur les charbons employés par la nouvelle Compagnie du Gaz et qui payait l'ancienne Compagnie.

Comme les recettes de l'octroi forment la plus grosse partie des recettes du budget, cette augmentation de près de cent mille francs de droits fera marquer, d'un caillou blanc, l'année 1910, par M. Sayet, le sage et prudent adjoint au finances.

Un automobile en feu dans un garage RUE DANMARTIN

Dans la soirée de mardi, vers six heures, le chauffeur d'automobile de M. Paul Boulemonde, industriel, 52, rue de Danmartin, dans le garage situé au numéro 95 de la même rue. Le chauffeur s'éclairait au moyen d'une lampe électrique.

Le fil conducteur du fluide se rompit ; une petite étincelle jaillit et communiqua le feu au réservoir d'essence de l'automobile. Une violente explosion se produisit et le chauffeur fut projeté à terre. Le feu prit rapidement et s'éleva en flammes, dut s'enfermer par un escalier conduisant à une petite chambre située au-dessus du garage, et à sauter par la fenêtre de cette chambre, située à trois mètres et demi du sol.

Le sort indemne du garage ; seuls les cheveux avaient été quelques-uns roussis. Quant à l'incendie qui s'était déclaré, il fut éteint par le chauffeur et par quelques personnes de bonne volonté. Le moteur et la carrosserie de l'automobile ont été sérieusement endommagés ; la porte du garage a également souffert des flammes. Les dégâts sont évalués à une dizaine de mille francs.

L'AFFAIRE DES SIX FAUX MONNAYEURS

Une manœuvre de l'un des inculpés L'un des six inculpés dans l'affaire de fabrication et d'émission de fausse monnaie, vient de commettre une imprudence qu'il pourra avoir à regretter. En effet, ces jours-ci, Philippart écrit sur une feuille de papier à cigarettes, à ses collègues, le invitant à rejeter toute la responsabilité sur Mougnot.

Le papier fut intercepté et remis au juge d'instruction, M. Delaë. Les inculpés, qui jusqu'ici avaient été, ont continué à garder la même attitude au cours de l'interrogatoire que leur fit subir, mercredi, le magistrat.

LE CRIME DE LA RUE PAPIN

Mercredi matin, le bulletin de santé était le suivant : La veuve Faiez a passé une bonne nuit. Son état reste stationnaire.

LA VENTE DE TERRAIN RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE.

Mercredi matin, à 11 heures, a eu lieu la mise en vente de quatre lots de terrains, situés rue de l'Hôtel-de-Ville. La mise à prix avait été fixée à 200 francs le mètre pour chacune des parcelles. Aucune acquiescence n'étant présentée, la vente a été ajournée à une date ultérieure.

Le bureau était présidé par M. Leblanc, adjoint, assisté de MM. Noyelle, Segard, conseillers municipaux ; Salenber, receveur municipal ; Neveux, directeur de la Voirie.

Mercredi matin, vers 9 heures, M. Delaë, commissaire de police du 3^e arrondissement, était informé, par M. Paul Carrière, marchand de lait, qu'un vieillard, Charles Deborgier, âgé de 84 ans, ancien commissionnaire, habitant seul, rue des Arts, impasse Mozart, n'avait pas été aperçu par ses voisins.

Le magistrat se rendit à cette adresse, se fit ouvrir la porte de l'habitation de l'octogénaire et trouva celui-ci mort dans son lit.

Le cadavre fut transporté au morgue où il a été examiné par M. le docteur Labbe. Le décès est attribué à une congestion cérébrale.

LES CONFERENCES AUX HOMMES, A SAINT-ANTOINE.

Demain, vendredi, 9 janvier, aura lieu la quatrième conférence aux hommes et jeunes gens de la paroisse. Le sujet traité sera celui-ci : « La croyance à un au-delà certain ; est-ce un obstacle au bonheur et au progrès social de l'humanité ? »

Le clergé de la paroisse adresse aux hommes et jeunes gens de la paroisse, déjà nombreux à ces conférences, un chaleureux appel.

LES FÊTES DU QUARTIER DE TRICHON.

L'ancien Comité des fêtes du Trichon, renforcé de plusieurs personnalités du quartier, s'est réuni, mardi soir, à 9 heures, au Café Camille Delcroix, ancien Café Jean, rue du Bois, à l'effet de constituer un nouveau Comité chargé d'organiser les fêtes de 1930.

A l'unanimité, le Comité a été formé comme suit : Président honoraire, MM. Th. Meyer ; président, A. Tiers ; vice-président, V. Kurbatov ; trésorier, J. Desmales ; secrétaire général, G. Delcroix ; secrétaire adjoint, A. Fogaes ; commissaires généraux, E. Callens et F. Lefebvre ; membres, Duhaillet, J. Bass, E. Chombart, Ach. Delporte, E. Lecomte, E. Gréat, E. Janssens, G. Lechaivre, G. Boussier et J. Marx.

Les fêtes du quartier du Trichon, auront lieu les 25 et 28 prochains, et le nouveau Comité a l'intention de faire tout son possible pour que ces fêtes soient le digne pendant de celles de 1928.

PIANOS et orchestrons élect. s'établissent. PUBLICS, 1^{er} étage européen. Audit : M^{me} SCREPEL, 138, Gde-Rue, R. X. Tél. 21.12.214-5.

FOURS ARRETTAGES POUR VOL DE FOURRURES ET STATUETTES. — Mercredi, vers midi et demi, l'agent de police Baugines, a surpris, rue Daubenton, trois gamins qui vendaient, de porte en porte, des fourrures et des statuettes en porcelaine.

Interpellés, ils déclarèrent se nommer : Emmanuel Opsomer, 16 ans, demeurant à Watteles, fort Lillois, maison Lepoutre ; Joseph Declercq, 18 ans, demeurant rue Milton, 22, et Julien Uytendaele, 13 ans, demeurant rue Monge, à Watteles.

On leur avait avoué volé les fourrures chez M. Henri Thieffry, Grand-Rue, 68 bis, et les statuettes chez M. Louis Vercooren, rue Latine, cour Germain, 1.

Le trio sera déferé au parquet aujourd'hui. Appliqués très avantageusement à l'éclairage, l'électricité, trouve aussi dans les ménages des applications nombreuses comme force motrice : une prise de courant disposée dans chaque salle permettra d'utiliser son énergie pour faire fonctionner une machine à coudre, un ventilateur, un sèche-linge, un brosse à chaussettes, hache-viande, etc.

VOL D'UN FROMAGE EN CARE. — Des employés de la Compagnie du chemin de fer du Nord constataient hier matin, la disparition d'un fromage de Hollande pesant cinq kilos faisant partie d'un panier.

On cours de leurs recherches, les agents découvrirent un morceau de fromage pesant environ un kilo enveloppé dans du papier et déposé sur un lit de marchandises diverses.

Un camionneur qui se trouvait à proximité, Lévin-Marceau Charbonnier, 30 ans, demeurant rue Rossini, cour Lefrançois, 2, à Watteles, déclara que ce morceau de fromage lui appartenait.

M. Laché, commissaire de police du 3^e arrondissement, qui avait été avisé de la disparition du fromage, avait ouvert une enquête. Il apprit que quatre hommes, parmi lesquels Charbonnier, avaient fait couper un fromage en quatre parts.

Charbonnier fut mis en état d'arrestation et les autres complices furent arrêtés au cours de l'enquête. Ce sont les nommés Paul Wourlod, 42 ans, demeurant rue Miribel, à Watteles ; J.-B. Bohé, 22 ans, rue des Couteaux, à Watteles ; Gustave Vanghersdale, 39 ans, demeurant rue Lacroix.

Ce quatuor a été déferé au Parquet. Après interrogatoire, les quatre camionneurs ont été remis en liberté.

M^{me} ROBICHEZ-VERDONCK, 33, rue du Vieil-Aubroux, Roubaix. — A l'occasion du transfert et de l'agrandissement de ses magasins la maison spéciale de Blanc vend toutes ses marchandises avec un important rabais. Lingerie, Linge de Table, Rideaux, Tissus, etc. Comptoir spécial d'articles soignés. Au comptant rabais supplémentaires de 30%.

DEUX HOMMES BLESSÉS A COUPS DE CANIF. — M. Pagès, commissaire de police du 3^e arrondissement, a dressé procès-verbal pour coups et blessures à Placide Bèzes, 30 ans, demeurant boulevard de Fournies.

Cet homme était entré à l'estaminet tenu par M. Louis Fournau, et situé à l'angle de la rue Pierre-de-Roubaix et de l'avenue Julien-Lagache. Au cours d'une dispute avec un garçon brossier, M. Léopold Vanergrout, demeurant rue du Tilleul, Bèzes sortit un canif, frappa son antagoniste, le blessant légèrement à la lèvre supérieure.

Le cabaretier, M. Fournau, intervenant, fut lui aussi blessé à la main gauche. Plainte ayant été déposée, Bèzes a été nanti d'un procès-verbal.

ALLOI ALLOI ! le 587 s.v.p. — La compagnie du gaz de la banlieue de Roubaix, Desclée frères et C^{ie}, 14, rue du Curé, à Roubaix. Abonnement, pose gratuite et entretien du bec économique D.-F. et C^{ie} avec manœuvre à la main, service très soigné, régulateur, petit unique. Choix considérable de Lustres, Suspensions Lyres, etc... pour le gaz et l'électricité.

Réchauds, foyers à gaz de toutes marques et de tous systèmes. Seul dépositaire des maisons les plus renommées.

L'on se rend à domicile sur demande. 98047

UNE ARRESTATION POUR INTERDICTION DE SEJOUR.

L'agent de sûreté a été avisé en état d'arrestation mardi soir, vers huit heures, rue Neuve, un journaliste, Jean Synueys, originaire de Lille, âgé de 27 ans, sans domicile fixe.

Cet individu a été condamné à six mois de prison et à dix ans d'interdiction de séjour par le Tribunal correctionnel de la Seine pour vagabondage. Il a été transféré mercredi après-midi à la maison d'arrêt de Lille.

ENTREE DE PEINTURE A VITRE-ROU. Forfaits. Devis. Léon Cocheteur, rue du Luxembourg, 94. Tél. 20.30. Roubaix. 608

BRIS DE CLOTURE. — M. Pagès, commissaire de police du 3^e arrondissement a dressé procès-verbal, à Charles Florquin, 31

ans, cabaretier, boulevard de Belfort, 35, pour bris de clôture commis chez sa tante, M^{me} Fremaux, demeurant rue de Bouvines, cour Fontrier, 26.

VOIR AUX ETALAGES de la M^{me} Marcelli, angle rues des Champs et de la Gare, Roubaix, l'exposition des magnifiques prix affectés aux concours de l'Almanach du « Journal de Roubaix ». 99028

LES TOUTOUS BRILLANTS. — Au cours de la dernière soirée de la charrette de Noël, un Paris animalier a été capturé et mis en fourrière.

Les bûches, l'apôtre Cent-Kilos et tous les prod. vendus par La Brasserie Roubaisienne sont la seule cause de sa crois. Propriété, 264-1

WASQUERAL

UNE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal se réunira vendredi à 7 heures du soir. Voici l'ordre du jour : Nominations de postes ; recensement des travaux à effectuer ; recensement quinquennal ; crédit.

LANNOY

Un domestique d'hôtel s'enfuit en emportant 2.420 francs. Mercredi matin le tenancier du Café de l'Hôtel de Ville, M. Emile Beuns, 66 ans, a déposé une plainte à la police contre un domestique Paul Bont, âgé de 25 ans, qui emporta de son travail à effectuer ; recensement quinquennal ; crédit.

Les circonstances du vol. Mardi après-midi, à trois heures, M. Beuns quittait son domicile pour effectuer quelques courses à Roubaix. Il rentra chez lui vers cinq heures et demi. Un fournaiseur l'attendait dans son débit pour faire un recouvrement. L'hôte du Café de l'Hôtel de Ville, M. Beuns, permit à son domestique de aller prendre l'argent nécessaire à l'étage de l'appartement. M. Beuns en se rendant à sa chambre dont il avait laissé la porte ouverte pour qu'on le rejoigne pendant son absence, permit à son domestique de constater le désordre qui y régnait. Il s'avança vers son vestiaire dont l'hôte, par un malencontreux oubli, avait aussi été laissé ouvert. Il trouva son portefeuille dans lequel se trouvaient en dépôt avant son départ pour la ville voisine, 2.000 francs en un billet de 1.000 francs et en dix billets de 100 francs. Le tout se trouvant dans un portefeuille en cuir dans le même meuble était également dépourvu de son contenu : 420 francs en pièces d'or et d'argent.

Revenu de sa stupéfaction, M. Beuns descendit rapidement dans sa cuisine et s'enquit de son personnel ; tout le monde était présent, sauf le cocher, Paul Faret. La cuisinière de l'établissement, Mme Henri Lercœur, 59 ans, brève et porteur de lunettes, qui se trouvait dans la cuisine, lui dit que son domestique était parti précipitamment entre trois heures et demi et quatre heures, prétextant une course urgente. Le jeune homme paraissait préoccupé ; il n'était vêtu que d'un pantalon usagé et un petit veston de même condition ; il était chaussé de bottines à élastiques.

Après avoir consulté minutieusement les documents de la recherche dans les établissements aux abords de la Place qui n'aboutirent pas plus à faire découvrir le singulier cocher. Il fallut alors se rendre à l'évidence : M. Beuns venait d'être victime par un incroyable abus de confiance.

Les recherches de la police. On ignore où Faret s'est réfugié. Des recherches faites à Roubaix ont été sans résultat. On incline à supposer que le voleur a cherché refuge dans un hôtel de la région et que certains renseignements de la police ont pu le conduire à la ville d'Anvers.

LES LEERS

Les funérailles de M. le Dr Tribou

La commune de Leers a fait, mercredi, d'imposantes funérailles de M. le docteur Tribou. Cette manifestation était vraiment touchante d'une commune entière se levant pour faire cortège à la dépouille mortelle de l'homme de bien qui, pendant 42 ans, s'était dévoué sans aucun ménagement à tous les malades de la commune, et sans distinction de richesses ; c'était aussi un témoignage de sympathie à une honorable famille privée de son chef.

Sur le parcours du cortège, les réverbères étaient allumés de crêpe et allumés. Ces funérailles ont été célébrées au milieu d'une affluence telle qu'on en vit rarement de semblable à Leers.

A dix heures et demi, M. Monteuvis, curé de la paroisse, procéda à la levée du corps. Le corps est porté par des membres de la société de tir à la perche « La Concorde », à laquelle appartenait le défunt. Les coiffeurs du poste sont venus par MM. Coubronne, docteur à Heem, Leplat, docteur à Watteles, Wartel, docteur à Lys, Turbelin, docteur à Leers-Nord, Louis Courrier, maire de Leers, et Louis Dufermont, président de « La Concorde ».

Le cortège funéraire était composé comme suit : Croix et acolytes sociétés de secours mutuels Saint-Jean-Baptiste, Saint-Antoine de Padoue, de Leers ; députation de la société « Les Amis », sociétés Saint-Pierre, de Toufflers ; société des Anciens Combattants, Musique municipale, église, corps du défunt, société La Concorde, la famille, puis vient la foule nombreuse d'assistants, parmi lesquels nous remarquons :

M. l'abbé Dutoit, vice-recteur des Facultés Catholiques ; M. Grison, curé d'Attiches ; M. Cateau, vicaire, curé de Lys ; M. Roelens, curé d'Esturin ; Dehouck, vicaire de Lys ; deullants, M. le chanoine Rambure, procureur des Facultés Catholiques ; l'abbé Salles, aumônier de la Sagesse à Leers-Nord ; l'abbé Desoubry, professeur à Valenciennes ; l'abbé Curieux, curé de Haut-Lieu ; l'abbé Bonnet, curé de Watteles ; l'abbé Desablens, curé de Leers-Nord ; R. P. Tiborghien, habitant à Mouscron ; des délégués de filles de la Sagesse de Roubaix, de la Sainte-Union de Nécin et Tempelure ;

MM. les docteurs L'Herbier, Paul Buttrille, Derville, Desrousseaux, Autefage, Mariage, H. Buttrille, Vanlaer, Delecauillière, Bernard, de Rozier, Voiteur, de Nécin ; M. de Leiridan, d'Herse, de Lys ; M. de Ronchin ; Jacquemont, de Watteles ; Mariage, de Templeure ; Roche et Desconseiller, de Chérenq ; Delezene et Delbarre, d'Ascq ; Caudmont et Parmentier, de Lannoy ; Ducroquet, de Maroq ; Guernonprez, de Lille ;

MM. Puyen, juge de paix ; Parenty, percepteur ; Dupire, vétérinaire ; Anisau, receveur des postes ; Lenne, chef de gare à Lannoy ;

MM. Paul Bont, maire de Toufflers ; G. Lepoutre, ancien maire de Roncq ; Deschodt, adjoint au maire de Roubaix ; Boutemy, maire de Lys, et Loufard, adjoint ; Commine, bourgmestre de Leers-Nord ; Romain Lepers, maire de Chérenq, conseiller d'arrondissement ; Delcroix, ancien député, maire d'Heem ; Mory, notaire à Lannoy ;

MM. Pontoise, capitaine des Douanes à Roubaix ; Fagnon, lieutenant ; Mouy, capitaine en retraite ;

MM. Derache et Lepoutre, adjoints au maire de Leers, et la majeure partie des conseillers municipaux, etc... Sur le parcours, la musique municipale joue des marches funèbres, qui alternent avec les chants religieux.

L'église était tendue de noir. La messe a été dite par M. l'abbé Watine, vicaire, assisté de M. l'abbé Lepoutre, curé de la Neuville, et Meessenacker, vicaire à Leers.

L'offrande a été prolongée jusqu'à la fin de la cérémonie.

M. le docteur Coubronne, au nom du Syndicat médical du canton de Lannoy, prend le premier la parole en ces termes :

DISCOURS DE M. LE D^r COUBRONNE, D'HEM. C'est le jour profondément ému que je viens au nom du Syndicat médical du canton de Lannoy adresser un dernier adieu à notre doyen d'âge, notre cher et regretté collègue M. le docteur Tribou, un homme enlevé à l'affection de sa famille.

C'est en 1870 que le docteur Tribou vint s'installer à Leers pour y remplir les fonctions nobles et délicates de sa profession. D'un tempérament fort, d'une constitution presque héroïque, il se ménagea jamais son temps pour soigner, soulager, consoler et guérir tous les malades pauvres et riches sans distinction qui lui demandèrent ses soins. Il n'eut jamais un moment de repos, toujours jusqu'à ses derniers moments et au dernier jour de sa vie, il était prêt à remplir son devoir, ce qui lui valut la confiance, l'estime et l'affection de tous ceux qui furent en contact avec lui. Sa mémoire est précieuse et honorée parmi nous et sa vie nous est un exemple.

Que ce témoignage d'estime et d'affection, que cette assistance nombreuse et attristée, qui constitue le cortège funéraire de notre collègue, apprennent à l'admission à la douleur de nos amis, et que l'amour du prochain qu'il a pratiqué à un si haut degré plaide en sa faveur pour le Dieu de la miséricorde.

Adieu, cher Tribou, une dernière fois adieu. M. Louis Courrier, maire de Leers, adresse ensuite un adieu ému au défunt.

DISCOURS DE M. LOUIS COURRIER, MAIRE DE LEERS. Messieurs, La commune de Leers est aujourd'hui frappée cruellement par la mort de M. le docteur Tribou. Malgré l'émotion que je ressens, je crois manquer de tout cœur un million de dire à la fois de la population à laquelle il consacra toute sa

vie, rendre un suprême hommage à l'homme de bien que nous pleurons, au modeste et généreux praticien que la mort vient de nous ravir.

Ce fut en 1869 que M. Tribou vint s'installer à Leers où de suite il sut se faire apprécier. Les pauvres comme les riches le trouvaient toujours prêt à leur appel ; avec un égal dévouement, il soignait les uns et les autres, donnant sans compter toute sa science et tout son dévouement.

La nuit comme le jour, véritablement infatigable, le cher docteur, avec une agilité bonne humeur, s'empressait de se rendre au chevet des malades qui l'appelaient, et qu'il reconfortait bientôt de ses sages conseils pendant que sa science innuait le malade à sa guérison ; et à son retour il dit s'aller ; c'était la fin.

Je n'en dirais pas si je voulais retracer les actes de sublime dévouement dont toute sa vie fut remplie ; depuis quelques jours on ne s'entretient que de lui ; c'est à qui racontera tel ou tel acte de dévouement ou de générosité de ce noble cœur. Ainsi, dès que la nouvelle de son décès fut connue, ce fut une consternation générale dans toute la commune. Dans bien des maisons on pleura en apprenant la fatale nouvelle et on pria pour celui qui, pendant quarante-deux ans, s'était donné au service de la population.

L'unanimité et la vivacité des regrets de celle-ci se manifestèrent surtout devant la dépouille mortelle de M. Tribou, qui s'était donné tout entier à la population.

Unanimité et la vivacité des regrets de celle-ci se manifestèrent surtout devant la dépouille mortelle de M. Tribou, qui s'était donné tout entier à la population.

Unanimité et la vivacité des regrets de celle-ci se manifestèrent surtout devant la dépouille mortelle de M. Tribou, qui s'était donné tout entier à la population.

Unanimité et la vivacité des regrets de celle-ci se manifestèrent surtout devant la dépouille mortelle de M. Tribou, qui s'était donné tout entier à la population.

Unanimité et la vivacité des regrets de celle-ci se manifestèrent surtout devant la dépouille mortelle de M. Tribou, qui s'était donné tout entier à la population.

Unanimité et la vivacité des regrets de celle-ci se manifestèrent surtout devant la dépouille mortelle de M. Tribou, qui s'était donné tout entier à la population.

Unanimité et la vivacité des regrets de celle-ci se manifestèrent surtout devant la dépouille mortelle de M. Tribou, qui s'était donné tout entier à la population.

Unanimité et la vivacité des regrets de celle-ci se manifestèrent surtout devant la dépouille mortelle de M. Tribou, qui s'était donné tout entier à la population.

LEERS

Les funérailles de M. le Dr Tribou

La commune de Leers a fait, mercredi, d'imposantes funérailles de M. le docteur Tribou. Cette manifestation était vraiment touchante d'une commune entière se levant pour faire cortège à la dépouille mortelle de l'homme de bien qui, pendant 42 ans, s'était dévoué sans aucun ménagement à tous les malades de la commune, et sans distinction de richesses ; c'était aussi un témoignage de sympathie à une honorable famille privée de son chef.

Sur le parcours du cortège, les réverbères étaient allumés de crêpe et allumés. Ces funérailles ont été célébrées au milieu d'une affluence telle qu'on en vit rarement de semblable à Leers.

A dix heures et demi, M. Monteuvis, curé de la paroisse, procéda à la levée du corps. Le corps est porté par des membres de la société de tir à la perche « La Concorde », à laquelle appartenait le défunt. Les coiffeurs du poste sont venus par MM. Coubronne, docteur à Heem, Leplat, docteur à Watteles, Wartel, docteur à Lys, Turbelin, docteur à Leers-Nord, Louis Courrier, maire de Leers, et Louis Dufermont, président de « La Concorde ».

Le cortège funéraire était composé comme suit : Croix et acolytes sociétés de secours mutuels Saint-Jean-Baptiste, Saint-Antoine de Padoue, de Leers ; députation de la société « Les Amis », sociétés Saint-Pierre, de Toufflers ; société des Anciens Combattants, Musique municipale, église, corps du défunt, société La Concorde, la famille, puis vient la foule nombreuse d'assistants, parmi lesquels nous remarquons :

M. l'abbé Dutoit, vice-recteur des Facultés Catholiques ; M. Grison, curé d'Attiches ; M. Cateau, vicaire, curé de Lys ; M. Roelens, curé d'Esturin ; Dehouck, vicaire de Lys ; deullants, M. le chanoine Rambure, procureur des Facultés Catholiques ; l'abbé Salles, aumônier de la Sagesse à Leers-Nord ; l'abbé Desoubry, professeur à Valenciennes ; l'abbé Curieux, curé de Haut-Lieu ; l'abbé Bonnet, curé de Watteles ; l'abbé Desablens, curé de Leers-Nord ; R. P. Tiborghien, habitant à Mouscron ; des délégués de filles de la Sagesse de Roubaix, de la Sainte-Union de Nécin et Tempelure ;

MM. les docteurs L'Herbier, Paul Buttrille, Derville, Desrousseaux, Autefage, Mariage, H. Buttrille, Vanlaer, Delecauillière, Bernard, de Rozier, Voiteur, de Nécin ; M. de Leiridan, d'Herse, de Lys ; M. de Ronchin ; Jacquemont, de Watteles ; Mariage, de Templeure ; Roche et Desconseiller, de Chérenq ; Delezene et Delbarre, d'Ascq ; Caudmont et Parmentier, de Lannoy ; Ducroquet, de Maroq ; Guernonprez, de Lille ;

MM. Puyen, juge de paix ; Parenty, percepteur ; Dupire, vétérinaire ; Anisau, receveur des postes ; Lenne, chef de gare à Lannoy ;

MM. Paul Bont, maire de Toufflers ; G. Lepoutre, ancien maire de Roncq ; Deschodt, adjoint au maire de Roubaix ; Boutemy, maire de Lys, et Loufard, adjoint ; Commine, bourgmestre de Leers-Nord ; Romain Lepers, maire de Chérenq, conseiller d'arrondissement ; Delcroix, ancien député, maire d'Heem ; Mory, notaire à Lannoy ;

MM. Pontoise, capitaine des Douanes à Roubaix ; Fagnon, lieutenant ; Mouy, capitaine en retraite ;

MM. Derache et Lepoutre, adjoints au maire de Leers, et la majeure partie des conseillers municipaux, etc... Sur le parcours, la musique municipale joue des marches funèbres, qui alternent avec les chants religieux.

L'église était tendue de noir. La messe a été dite par M. l'abbé Watine, vicaire, assisté de M. l'abbé Lepoutre, curé de la Neuville, et Meessenacker, vicaire à Leers.

L'offrande a été prolongée jusqu'à la fin de la cérémonie.

M. le docteur Coubronne, au nom du Syndicat médical du canton de Lannoy, prend le premier la parole en ces termes :

DISCOURS DE M. LE D^r COUBRONNE, D'HEM. C'est le jour profondément ému que je viens au nom du Syndicat médical du canton de Lannoy adresser un dernier adieu à notre doyen d'âge, notre cher et regretté collègue M. le docteur Tribou, un homme enlevé à l'affection de sa famille.

C'est en 1870 que le docteur Tribou vint s'installer à Leers pour y remplir les fonctions nobles et délicates de sa profession. D'un tempérament fort, d'une constitution presque héroïque, il se ménagea jamais son temps pour soigner, soulager, consoler et guérir tous les malades pauvres et riches sans distinction qui lui demandèrent ses soins. Il n'eut jamais un moment de repos, toujours jusqu'à ses derniers moments et au dernier jour de sa vie, il était prêt à remplir son devoir, ce qui lui valut la confiance, l'estime et l'affection de tous ceux qui furent en contact avec lui. Sa mémoire est précieuse et honorée parmi nous et sa vie nous est un exemple.

Que ce témoignage d'estime et d'affection, que cette assistance nombreuse et attristée, qui constitue le cortège funéraire de notre collègue, apprennent à l'admission à la douleur de nos amis, et que l'amour du prochain qu'il a pratiqué à un si haut degré plaide en sa faveur pour le Dieu de la miséricorde.

Adieu, cher Tribou, une dernière fois adieu. M. Louis Courrier, maire de Leers, adresse ensuite un adieu ému au défunt.

DISCOURS DE M. LOUIS COURRIER, MAIRE DE LEERS. Messieurs, La commune de Leers est aujourd'hui frappée cruellement par la mort de M. le docteur Tribou. Malgré l'émotion que je ressens, je crois manquer de tout cœur un million de dire à la fois de la population à laquelle il consacra toute sa

vie, rendre un suprême hommage à l'homme de bien que nous pleurons, au modeste et généreux praticien que la mort vient de nous ravir.

Ce fut en 1869 que M. Tribou vint s'installer à Leers où de suite il sut se faire apprécier. Les pauvres comme les riches le trouvaient toujours prêt à leur appel ; avec un égal dévouement, il soignait les uns et les autres, donnant sans compter toute sa science et tout son dévouement.

La nuit comme le jour, véritablement infatigable, le cher docteur, avec une agilité bonne humeur, s'empressait de se rendre au chevet des malades qui l'appelaient, et qu'il reconfortait bientôt de ses sages conseils pendant que sa science innuait le malade à sa guérison ; et à son retour il dit s'aller ; c'était la fin.

Je n'en dirais pas si je voulais retracer les actes de sublime dévouement dont toute sa vie fut remplie ; depuis quelques jours on ne s'entretient que de lui ; c'est à qui racontera tel ou tel acte de dévouement ou de générosité de ce noble cœur. Ainsi, dès que la nouvelle de son décès fut connue, ce fut une consternation générale dans toute la commune. Dans bien des maisons on pleura en apprenant la fatale nouvelle et on pria pour celui qui, pendant quarante-deux ans, s'était donné au service de la population.

L'unanimité et la vivacité des regrets de celle-ci se manifestèrent surtout devant la dépouille mortelle de M. Tribou, qui s'était donné tout entier à la population.

L'unanimité et la vivacité des regrets de celle-ci se manifestèrent surtout devant la dépouille mortelle de M. Tribou, qui s'était donné tout entier à la population.

L'unanimité et la vivacité des regrets de celle-ci se manifestèrent surtout devant la dépouille mortelle de M. Tribou, qui s'était donné tout entier à la population.

L'unanimité et la vivacité des regrets de celle-ci se manifestèrent surtout devant la dépouille mortelle de M. Tribou, qui s'était donné tout entier à la population.

L'unanimité et la vivacité des regrets de celle-ci se manifestèrent surtout devant la dépouille mortelle de M. Tribou, qui s'était donné tout entier à la population.

L'un